Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 6 novembre 2017)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Projet de loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN)

La commission parlementaire Communautés nomades,

composée de M^{mes} et MM. Laurent Debrot, Zoé Bachmann, Xavier Challandes, Laurent Schmid, Claude Guinand, Jean-Claude Guyot, Boris Keller, Nicolas Ruedin, Françoise Gagnaux, Josiane Jemmely, Eric Flury, Alexandre Houlmann et Niels Rosselet-Christ,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission a été informée que le canton de Neuchâtel est le premier à légiférer en la matière et que la loi fédérale de référence est la Loi sur le commerce itinérant, qui vient d'être modifiée pour renforcer le cadre de ses activités.

La volonté de l'État est que les installations se fassent sur des sites officiels. En cas d'installations illicites, l'évacuation a lieu très rapidement par la police cantonale. Il n'est cependant pas utile de fixer de délai pour l'évacuation dans la législation, car il est nécessaire de pouvoir disposer d'une marge de manœuvre de négociation, qui peut-être variable en fonction des situations.

En 2016, pour chaque installation illicite, l'arrêté était rédigé et la procédure lancée en moins de 24 heures après l'occupation du terrain. Lorsqu'un ordre d'évacuation est donné, un délai pour s'y conformer doit être accordé. Celui-ci permet souvent de trouver un accord qui évite l'évacuation par la police, qui, elle, est très coûteuse.

Le Conseil d'État a informé la commission que de nombreuses interventions ont été faites auprès de la Confédération, afin d'obtenir une stratégie nationale pour la résolution de cette question. Le canton de Fribourg a ouvert une place l'année dernière et le canton de Berne projette d'en ouvrir une près de Kerzers. Les Valaisans et les Vaudois ont également des solutions. La situation s'est donc améliorée depuis 2016.

À la question de savoir quelles sont les obligations légales résultant de la législation fédérale, il a été répondu que la Confédération n'impose aux cantons d'aménager des espaces adéquats que pour les minorités nationales reconnues, principalement les Yéniches. Afin de se conformer à son obligation constitutionnelle fédérale pour le respect des minorités nationales, le canton de Neuchâtel a prévu d'aménager une aire de passage sur le site de Vaumarcus. Les démarches sont en cours, mais elles se heurtent encore à des oppositions.

Pour les gens du voyage européens, il n'y a pas d'obligation formelle, mais il est également indispensable d'agir, car le passage à travers le canton se fait inévitablement. Il est donc préférable que ce transit soit encadré, si possible en collaboration avec les cantons voisins, car les passages sporadiques et non contrôlés peuvent poser des problèmes de cohabitation avec la population sédentaire.

C'est la raison pour laquelle le canton de Neuchâtel se donne comme objectif d'avoir une solution supra cantonale avec les cantons de Fribourg et de Berne dans la région des 3

Lacs, ou, si cela n'est pas possible, de pérenniser la solution cantonale qui existe déjà sur le site de Pré Raguel. En attendant la réalisation de cette éventuelle place supra cantonale, Pré Raguel permet d'offrir une solution transitoire, mais qui ne sera pas une solution supra cantonale.

Il est également souligné que, depuis 2015 et suite aux mesures prises par l'État, la situation s'est nettement améliorée, tant du point de vue des campements sauvages que des frais financiers induits et à la charge de l'État, en prenant en compte la mobilisation des ressources humaines (cf. annexe).

La commission a montré une grande convergence de vue concernant ce projet. Celui-ci devrait permettre un accueil plus apaisé et encadré des communautés nomades en leur proposant des solutions et en fixant les règles d'une bonne cohabitation, tout en réduisant de manière importante les frais qui en résultent.

Afin d'adoucir quelque peu la loi tout en en gardant le sens, la commission propose un amendement à l'article 27, alinéa 2.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi, puis de le modifier comme suit :

Projet de loi et amendement

Projet de loi du Conseil d'État	Amendements que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)
	Amendement de la commission
Article 27, alinéa 2	Article 27, alinéa 2
² La décision, sommairement motivée, indique les motifs de l'évacuation et la date du départ. Elle requiert l'assistance de la police neuchâteloise pour procéder à l'évacuation.	² La décision (<u>suppression de : sommairement motivée</u>) indique les motifs de l'évacuation et la date du départ. Elle requiert l'assistance de la police neuchâteloise pour procéder à l'évacuation. Adopté à l'unanimité des membres présents

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi, amendé selon ses propositions.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 2 février 2018

Au nom de la commission Communautés nomades :

Le président, Le rapporteur,
L. Debrot A. Houlmann



DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Α	n	n	ex	e

A la commission parlementaire Communautés nomades

Neuchâtel, le 15 janvier 2018

Note complémentaire au rapport 17.009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés-es,

Le tableau en page -2- de la présente note vient en complément du rapport 17.009 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la gestion cantonale du transit des gens du voyage sur le territoire neuchâtelois.

Il permet en effet de compléter les données des années 2015 et 2016 par celles qui relatent l'année 2017.

En vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés-es, mes salutations distinguées.

Le conseiller d'État Chef du Département du développement territorial et de l'environnement

Laurent Favre

		15		16		17
	Prix /	Total /	Prix /	Total /	Prix /	Total /
	prestation	service	prestation	service	prestation	service
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Service des ponts et chaussées (SPCH)		91'562.00		5'740.80		53'498.2
Prestations de tiers						
Remise en état et nettoyage des lieux + évacuation déchets	54'063.00		5'740.80		26'111.30	
Sécurisation du site	37'499.00		0.00		0.00	
Entreprise de sécurité	0.00	-	0.00		27'386.90	
Service de l'agriculture (SAGR)		4'300.00		4'300.00		4'300.0
Indemnisation						
Indemnités aux agriculteurs	4'300.00		4'300.00		4'300.00	
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)		4'050.00		2'700.00		0.0
Prestations de tiers		4 000.00		2 100.00		0.0
Evacuation et élimination de véhicules (épaves)	4'050.00		2'700.00		0.00	
TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE NEUCHÂTI Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss		99'912.00 taxes de sé		12'740.80	015 à 2017	57'798.2
	sements des	taxes de sé	jour pour le	es années 20		
	sements des		jour pour le		20	57'798.2
TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE NEUCHÂTS Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss Encaissement	sements des 20 Total	taxes de sé	jour pour le 20 Total	es années 20	20 Total	017
Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss	sements des 20 Total	taxes de sé 015 VCHF	jour pour le 20 Total	es années 20 116 VCHF	20 Total	117 VCHF
Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss Encaissement	sements des 20 Total	taxes de sé 015 VCHF	jour pour le 20 <i>Total</i> 9'96	es années 20 116 VCHF	20 Total	/CHF
Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss Encaissement CHF	sements des 20 Total	taxes de sé 015 VCHF 55.00	jour pour le 20 <i>Total</i> 9'96	es années 20 916 VCHF	20 Total	017 VCHF
Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss Encaissement CHF	20 Total	taxes de sé 015 VCHF 55.00	jour pour le 20 <i>Total</i> 9'96	es années 20 016 0/CHF 01.00 9'961.00	20 Total 39'2'	017 VCHF
Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss Encaissement CHF TOTAL ENCAISSEMENT	20 Total 13'09	taxes de sé 015 VCHF 55.00 13'055.00	jour pour le 20 Total 9'96 cier pour le	9'961.00 s années 20	20 Total 39'2'	39'275.00
Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss Encaissement CHF TOTAL ENCAISSEMENT	Total/s	taxes de sé 015 VCHF 55.00	jour pour le 20 Total 9'96 cier pour le 20 Total/s	9'961.00 s années 20	20 Total 39'2' 115 à 2017	117 VCHF 75.00
Gens du voyage - Récapitulatif des encaiss Encaissement CHF TOTAL ENCAISSEMENT	20 Total 13'09 ement du per 7otal/s	taxes de sé 015 VCHF 55.00 13'055.00 sonnel polici	jour pour le 20 Total 9'96 cier pour le 20 Total/s	9'961.00 s années 20	20 Total 39'2' 115 à 2017 20 Total/s	39'275.0 39'275.0